

## **Comité des normes de l'OMPI (CWS)**

**Sixième session**  
**Genève, 15 – 19 octobre 2018**

### **RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA SITUATION JURIDIQUE SUR LA TACHE N° 47**

*Document préparé par le Bureau international*

#### **INTRODUCTION**

1. À sa cinquième session tenue du 29 mai au 2 juin 2017, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a adopté la norme ST.27 de l'OMPI intitulée "Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets". Le CWS a également approuvé l'*avertissement* suivant pour cette norme : "Les événements détaillés figurant dans la présente norme sont provisoires et seront réexaminés et évalués par les offices de propriété industrielle sur une année. Sur la base du résultat de ce réexamen et de cette évaluation, une proposition finale quant aux événements détaillés à inclure dans la présente norme sera soumise au CWS pour approbation à sa sixième session. Les offices de propriété industrielle peuvent s'ils le souhaitent échanger des données sur la situation juridique sur la base des catégories et des événements principaux uniquement." (Voir les paragraphes 50 et 51 du document CWS/5/22.)

2. Le CWS a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP d'élaborer, conjointement avec l'équipe d'experts chargée de la situation juridique, les composantes du schéma XML sur la base de la nouvelle norme ST.27 de l'OMPI afin de faciliter l'échange de données sur la situation juridique des brevets. Il a également demandé qu'il soit rendu compte du résultat à sa sixième session.

3. Le CWS a révisé la description de la tâche n° 47 comme suit : “élaborer une proposition finale concernant les événements détaillés ainsi qu’un document d’orientation pour les données sur la situation juridique des brevets; élaborer une recommandation relative à l’échange de données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels par les offices de propriété industrielle” (voir le paragraphe 55 du document CWS/5/22).

4. Pendant la semaine de la cinquième session du CWS, l’équipe d’experts chargée de la situation juridique s’est réunie en personne et a indiqué au CWS qu’elle était disposée à établir la correspondance entre les événements juridiques nationaux ou régionaux de ses membres et les événements de la norme ST.27 et à donner la priorité à l’élaboration d’une proposition relative à une nouvelle norme sur la situation juridique des dessins et modèles industriels plutôt que sur la situation juridique des marques.

#### RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX

5. Comme suite à la décision du CWS, l’équipe d’experts chargée de la situation juridique s’est essentiellement attachée à élaborer :

- une proposition finale concernant les événements détaillés prenant en considération les informations sur l’établissement de la correspondance entre les événements nationaux ou régionaux et les événements de la norme ST.27 fournies par les offices de propriété industrielle;
- un document d’orientation qui devient une nouvelle annexe à la norme ST.27;
- une recommandation relative à l’échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels par les offices de propriété industrielle.

6. Les résultats des activités de l’équipe d’experts sont présentés pour examen à la sixième session du CWS comme suit :

- la proposition de révision de la norme ST.27 de l’OMPI, y compris les événements détaillés mis à jour ainsi qu’un document d’orientation provisoire (voir le document CWS/6/12); et
- la proposition relative à l’établissement d’une nouvelle norme de l’OMPI concernant l’échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels (voir le document CWS/6/14).

#### Plan de mise en œuvre de la norme ST.27 de l’OMPI

7. Le 25 janvier 2018, le Secrétariat a diffusé la circulaire C.CWS 92 invitant les offices de propriété industrielle à communiquer les résultats a) de l’évaluation de leurs pratiques opérationnelles et de leurs systèmes informatiques, y compris le calendrier provisoire concernant la mise en œuvre de la norme ST.27; et b) de l’examen de la liste provisoire des événements détaillés, conformément à leurs lois et pratiques respectives. La synthèse des réponses à la circulaire reçues de 11 offices de propriété industrielle est présentée aux paragraphes 5, 6, 7 et 8 du document CWS/6/13.

### Correspondance entre les événements nationaux/régionaux et les événements de la norme

8. Les offices de propriété industrielle ont également été priés d'établir la correspondance entre leurs événements nationaux ou régionaux relatifs à la situation juridique des brevets et les catégories et événements définis dans la norme ST.27 de l'OMPI. Certains d'entre eux ont communiqué leur table de correspondance en réponse à la circulaire mentionnée ci-dessus, et d'autres l'ont également fournie à l'équipe d'experts. Quelques-uns des offices ayant communiqué leur table de correspondance ont indiqué que la comparaison de certains de leurs événements avec ceux de la norme n'était pas claire. Le Bureau international et les offices de propriété industrielle ont travaillé ensemble pour améliorer la mise en correspondance et élaborer les tables de correspondance finales. En outre, le Bureau international a établi une synthèse des tables de correspondance reçues des offices, qui fait l'objet de l'annexe du document CWS/6/13.

9. En plus de son appui aux offices de propriété industrielle ayant fourni des tables de correspondance, le Bureau international a travaillé en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) à l'élaboration de tables de correspondance pour les événements nationaux ou régionaux relatifs à la situation juridique des brevets figurant dans la base de données INPADOC, qui est alimentée par une cinquantaine d'offices de propriété industrielle. Premier fruit de cette collaboration, le projet établissant la correspondance des données de l'INPADOC concernant la France a été préparé et communiqué à l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI-FR) pour éclaircir certains événements à l'occasion de différentes mises à jour de la table. L'OEB a noté qu'il était nécessaire d'apporter des éclaircissements sur certaines données de l'INPI-FR dans la base INPADOC. Enfin, l'INPI-FR a accepté de communiquer la table de correspondance finale aux autres membres de l'équipe d'experts et de l'inclure dans la synthèse des tables de correspondance. Il est prévu de poursuivre la mise en correspondance des données de l'INPADOC avec la norme ST.27 pour d'autres offices de propriété industrielle, en collaboration avec les offices d'où provenaient les données sur la situation juridique. Le Bureau international juge ce travail collaboratif essentiel pour fournir des données sur la situation juridique plus harmonisées et plus précises conformes à la norme ST.27 de l'OMPI, ce qui bénéficiera à la communauté de la propriété industrielle dans son ensemble et aux utilisateurs en particulier.

### Proposition de révision de la norme ST.27 de l'OMPI

10. Depuis la cinquième session du CWS, l'équipe d'experts chargée de la situation juridique a poursuivi ses travaux pour mener à bien la tâche n° 47 et a noté la nécessité d'une révision plus approfondie de la norme ST.27, au-delà de la simple mise à jour de l'annexe I et de l'ajout d'une nouvelle annexe. L'équipe d'experts propose de modifier le corps du texte de la norme ST.27, notamment de modifier le schéma général de traitement des brevets et des CCP, de modifier l'annexe I de la norme, en particulier la liste des événements détaillés, et d'ajouter un document d'orientation provisoire à la norme. La proposition de révision de la norme ST.27 de l'OMPI fait l'objet de l'annexe du document CWS/6/12.

11. Concernant la proposition de modification de la norme ST.27, deux séries de discussions ont eu lieu. Les membres de l'équipe d'experts ont recommandé en particulier d'apporter des modifications 1) aux événements principaux et détaillés, notamment à la liste des événements et à leurs titres/descriptions, 2) au schéma général de traitement des brevets et des CCP et 3) aux données supplémentaires relatives aux événements constituant l'annexe II de la norme.

12. Concernant l'élaboration du document d'orientation proposé, l'équipe d'experts chargée de la situation juridique a mené deux séries de discussions. La section "Nouvelle annexe V : Document d'orientation" du document CWS/6/12 contient des informations plus détaillées sur le document d'orientation provisoire proposé.

### Élaboration de la nouvelle norme concernant l'échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels

13. L'équipe d'experts chargée de la situation juridique a également travaillé à l'élaboration d'une proposition de nouvelle norme concernant l'échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels, telle que décrite dans la tâche n° 47. Ses membres ont participé à quatre séries de discussions consacrées à la préparation de cette norme.

14. Comme la norme ST.27 de l'OMPI mais pour les dessins et modèles industriels dans les systèmes d'enregistrement, la norme proposée vise à promouvoir un échange efficace de données sur la situation juridique d'une manière harmonisée entre les offices de propriété industrielle en vue de faciliter l'accès à ces données par les utilisateurs de l'information en matière de propriété industrielle, les offices, les fournisseurs de données, le grand public et les autres parties intéressées. Le document CWS/6/14 contient des informations plus détaillées sur la nouvelle norme proposée.

## PROGRAMME DE TRAVAIL

### Données sur la situation juridique des brevets

15. L'équipe d'experts chargée de la situation juridique prévoit de finaliser les événements détaillés provisoires et le document d'orientation provisoire de la norme ST.27 de l'OMPI. Concernant le document d'orientation provisoire, elle note qu'au moins cinq offices de propriété industrielle devraient participer activement à la discussion visant à identifier les scénarios de cycle de vie courants et à élaborer un document d'orientation final, ce qui guidera les offices pour relier leurs événements nationaux ou régionaux relatifs à la situation juridique à la norme ST.27 de l'OMPI d'une manière plus harmonisée.

16. L'équipe d'experts prie le CWS d'inviter les offices de propriété industrielle à fournir au Bureau international leur table de correspondance relative à la norme ST.27. Lorsqu'un nombre suffisant de tables de correspondance aura été reçu, la synthèse de ces tables devrait être mise à jour et le document d'orientation provisoire sera révisé également, le cas échéant.

17. Le Bureau international et l'OEB prévoient de poursuivre la mise en correspondance des données de l'INPADOC avec la norme ST.27 de l'OMPI, en collaboration avec les premiers offices de propriété industrielle ayant alimenté la base INPADOC avec des données sur la situation juridique des brevets, tant que des ressources sont disponibles.

### Données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels

18. L'équipe d'experts prévoit de finaliser les événements détaillés provisoires de la nouvelle norme relative aux données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels et d'élaborer un document d'orientation en temps utile.

### Données sur la situation juridique des marques

19. L'équipe d'experts prévoit de s'atteler à l'élaboration d'une proposition de nouvelle norme relative aux données sur la situation juridique des marques au terme des travaux en cours concernant la norme ST.27 de l'OMPI et la nouvelle norme relative aux données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels.

## PROPOSITION DE RÉVISION DE LA DESCRIPTION DE LA TÂCHE N° 47

20. Compte tenu des travaux terminés et restant à accomplir concernant les normes de l'OMPI relatives aux brevets ainsi qu'aux modèles et dessins industriels, il est proposé de réviser la description de la tâche n° 47 comme suit : "élaborer une proposition finale concernant les événements détaillés ainsi qu'une proposition finale pour le document d'orientation pour les données sur la situation juridique des brevets; élaborer une proposition finale pour le document d'orientation concernant les données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels; élaborer une recommandation relative à l'échange de données sur la situation juridique des marques par les offices de propriété industrielle".

21. *Le CWS est invité*

- a) *à prendre note des résultats des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique et du rapport de son responsable comme indiqué dans le présent document,*
- b) *à prendre note du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique et à encourager les offices de propriété industrielle à participer aux discussions de l'équipe, comme indiqué aux paragraphes 15 à 19;*
- c) *à encourager les offices de propriété industrielle à communiquer leur table de correspondance et à participer aux discussions de l'équipe d'experts, comme indiqué aux paragraphes 9, 16 et 17 et*
- d) *à examiner et approuver les propositions de modification de la tâche n° 47 et l'affectation de la tâche n° 47 modifiée à l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique, comme indiqué au paragraphe 20.*

[Fin du document]